

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 341

INFORMATIONS OFFICIELLES

Avril 2009 – spécial déchets compostables

Commune de Pampigny



31^{ème} année

Valorisation de déchets compostables

Madame, Monsieur,

Notre société produit de plus en plus de déchets qui doivent être éliminés en respectant l'environnement. Par une gestion rigoureuse, nous devons constamment veiller que certains frais d'élimination restent le plus bas possible. Nous devons aussi nous adapter et/ou profiter des nouvelles techniques en matières de valorisation des déchets.

Les déchets alimentaires et végétaux représentent aujourd'hui près d'un tiers de nos poubelles. Une fois parvenus à l'usine d'incinération, ils brûlent mal car ils contiennent 90 % d'eau. En revanche, ils contiennent beaucoup d'énergie, ils sont aujourd'hui méthanisables.

Fort de ce constat, la municipalité a décidé de procéder à un essai qui pourrait nous permettre de réaliser des économies, tout en tirant de l'énergie des déchets verts humides.

A partir du 1^{er} mai prochain, la déchèterie accueillera les déchets humides de cuisine/jardin afin de les acheminer à Lavigny dans la nouvelle installation de méthanisation capable de les transformer en biogaz. Ce gaz sera introduit dans le réseau Cosvegaz et les matières végétales résiduelles serviront à produire un excellent compost.

La municipalité de Pampigny vous propose un geste citoyen. Il consiste dans toute la mesure du possible à ne plus jeter vos déchets de cuisine et de jardin à la poubelle mais à les composter chez vous ou à les apporter à la déchèterie pour y être valorisés. Dix kilos de déchets organiques produisent 1 m³ de Biogaz.

A terme, ce nouveau système devrait avoir des répercussions positives sur le budget communal puisque les déchets verts incinérés à Tridel coûte Fr. 240.- /t. contre Fr. 100.-/t. pour leur méthanisation à Lavigny.

Toutes les informations utiles sont publiées dans la cette FIO et sous notre site Internet (fréquence de ramassage, matériaux collectés et incompatibles...)

En vous remerciant vivement par avance de l'effort auquel vous voudrez bien consentir pour participer à la réduction des charges environnementales, croyez, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Municipalité

Durée de l'essai	Du 1^{er} mai au 31 octobre 2009
Fréquence et lieu des ramassages	Tous les lundis à la déchèterie
Comment procéder ?	Pour déchets de cuisine, ils se conservent plusieurs jours sans poser de problèmes d'odeur dans une poubelle verte à couvercle (17 l.). Pour les déchets de jardin, les répartir dans des sacs de taille moyenne afin de pouvoir vider facilement dans les grands conteneurs prévus à cet effet à la déchèterie.
Déchets collectés	<ul style="list-style-type: none">- Tous les restes de repas crus et cuits y compris viandes cuites et sauces- Epluchures- Coquilles d'œufs, d'huîtres, de moules, de noix.- Huiles de fritures- Marc de café- Feuilles de thé- Litières d'animaux- Tous déchets de jardin riches en azotes (fleurs coupées, plantes d'appartement sans pot ni motte de terre, petits branchages...)- Cendres de cheminée- Tonte de gazon
Déchets refusés	<ul style="list-style-type: none">- Couches de bébé et crottes de chien (dans les incinérables)- Capsules de café (dans conteneurs Nespresso)
Le geste citoyen, c'est...	... ne plus mettre dans les sacs poubelle destinés à l'incinération, les déchets verts humides car ils brûlent mal à Tridel alors qu'ils produisent de l'énergie utile pour fabriquer du compost et du biogaz. L'agriculture a besoin d'engrais. A défaut de compost, elle utilisera davantage d'engrais chimiques. Le biogaz est une énergie renouvelable et propre. Dans le cas de la station de Lavigny, son acheminement est économique car la production est locale.